

Très aquatique, le marais du Parc se caractérise par la présence d'un « pseudo-tremblant » : un mélange compact de tourbe (terre végétale) et de racines d'herbes recouvrant une mince poche d'eau qui se forme en fin d'hiver, entre la végétation du marais et la couche d'argile sous-jacente, et qui agit comme un matelas hydraulique.

Comme pour tous les marais, la présence d'eau est essentielle à leur pérennité.

Au Parc, la gestion hydraulique vise un équilibre entre la nécessité de faucher, le respect des besoins vitaux des espèces et la météo. Depuis 2006, les niveaux d'eau peuvent être régulés par un seul, facilitant la prise en compte de ces éléments.



La gestion de l'eau au marais du Parc



L'entretien des prairies humides

Ces deux marais ont fait l'objet d'un entretien régulier, au cours du XX^{ème} siècle. Exploité de manière extensive avec des dates de fauche tardives, cet ensemble forme un atout pour le territoire. Avec la mise en place de contrats agricoles aidés dès 1997 au marais des Villards, le CEN Savoie est à l'origine d'un partenariat avec les agriculteurs locaux qui, par une fauche raisonnée, contribuent à maintenir l'entretien de ce joyau de la nature savoyarde.

La gestion du site

Fiche d'identité



Année de classement APPB ou APB : 1992



Site Natura 2000 : réseau de zones humides dans l'Albanais



Surface : 61 ha



19 plantes et 85 espèces animales protégées



Milieux : agricoles, forêts, zones humides, cours d'eau



Commune concernée : La Biolle



Circulation de véhicule à moteurs interdite



En bref

Arrêté de Protection de Biotope des marais des Villards et du Parc
Date : création le 27/11/1992, arrêté modifié le 30/09/2014
Code national : FR3800191
 L'intégralité de l'arrêté est téléchargeable sur le site : www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr

Pourquoi un APPB ?

Certaines zones naturelles sont si précieuses qu'elles méritent une protection spéciale. C'est là qu'intervient l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB ou APB), introduit en vertu de la loi sur la protection de la nature et mis en place depuis les années 80. Imaginez-le comme un bouclier pour la nature. L'APPB défend des écosystèmes fragiles et rares, ressources essentielles de services pour nous, comme la purification de l'eau, la régulation du climat et l'habitat pour les espèces.

Quand un APPB est en place, il encadre nos activités pour minimiser les impacts et les menaces sur ces trésors naturels. Ensemble, préservons ces sites incroyables et leur biodiversité qui les rend si spéciaux, pour continuer à profiter de leurs bienfaits.

Contacts

Régimentation
 D.D.T de la Savoie
 Service Environnement, eau, forêt
 L'Adret - 1 rue des Cévennes - BP 1106
 73011 CHAMBERY Cedex
 Tel : 04 79 71 72 93
 ddt-seef@savoie.gouv.fr
www.savoie.gouv.fr



Gestionnaire du site

Conservatoire d'espaces naturels de Savoie
 Bâtiment Le Prieuré - 165, route de Chambéry
 73 370 LE BOURGET-DU-LAC
 Tél : 04 79 25 20 32
 info@cen-savoie.org
www.cen-savoie.org



Financé par



Illustrations : Chloé Felices / Mise en page : Geoffroy Diamand / Photos: CEN Savoie / Manuel Bourain, Frédéric Diamino, Virginie Bourgain, Philippe Marcel/Diane ZN Projets et textes / CEN Savoie

Les marais des Villards et du Parc



Ministère de l'environnement Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope

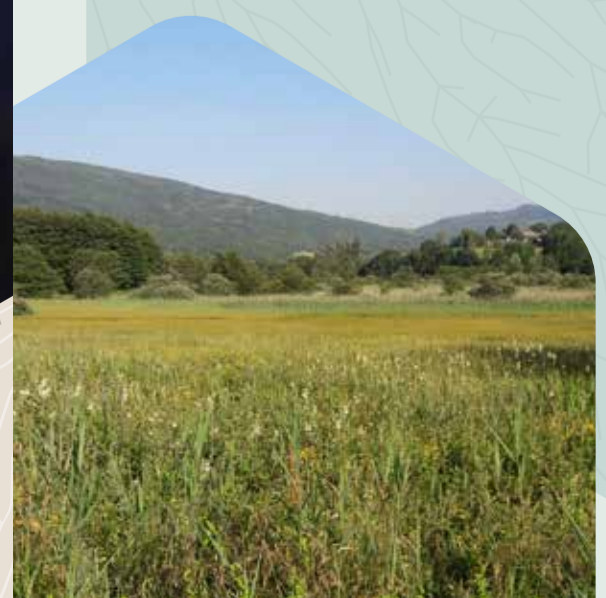
Création le 27/11/1992, Modifié le 30/09/2014

À retenir

Les marais des Villards et du Parc occupent deux dépressions de l'Albanais savoyard, situés au nord du chef-lieu de la Biolle en milieu rural à environ 420 m d'altitude. Au niveau hydrologique, ces deux marais ne sont pas reliés entre eux, mais chacun alimente le ruisseau de la Deyse. Ils sont remarquables par leur taille, la qualité de leur bassin versant, ainsi que leurs milieux naturels diversifiés et patrimoniaux, tels que les prairies humides, les tourbières, les formations végétales à marisque, les bois humides... Ils accueillent plusieurs espèces rares et protégées : le cuivré des marais, le bruant des roseaux, l'hyppe brillante, la renoncule grande douve...

Petite chronique

Après avoir été traditionnellement fauchés durant des générations pour des besoins de subsistance, ces marais avaient tendance à se boiser, perdant une partie de leur richesse biologique. Dès les années 1970, l'intérêt floristique et ornithologique est souligné par les associations naturalistes ; ces dernières meneront plusieurs réunions publiques auprès de la population locale et de la municipalité, aboutissant au classement en « Protection de Biotope » par arrêté préfectoral. À partir de 1995, le Conservatoire d'espaces naturels y conduit plusieurs opérations de réhabilitation : broyage de roseaux, coupe sélective d'arbres, pose d'un seuil à l'exutoire du marais du Parc... En 2004, ces marais rejoignent le réseau Natura 2000, un maillage européen de sites visant une préservation d'espèces et de milieux naturels.



Le râle d'eau

Le râle d'eau, discret et fascinant, habite cette zone humide. C'est un oiseau rare, au plumage mouché, est un symbole de la biodiversité aquatique. La préservation de son habitat précède nécessaire le respect des consignes liées à cet Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB).



Le cuivré des marais

Cette petite mousses très rare dans les Alpes et d'intérêt européen est présente dans ces deux marais de La Biolle. Très sensible à l'eutrophisation et à l'embranchement, elle y trouve les conditions favorables d'or se plaît dans des marais continuellement gorgés d'eau. Au marais du Parc, elle a élu domicile au sein d'une tourbière et dans les clairières d'un bois d'aulnes marécageux. Elle est de plus en plus rare et menacée par l'assèchement des zones humides. Le marais du Parc constitue l'une de ses dernières stations savoyardes.

L'hyppe brillante



Ce papillon ne se rencontre que dans les marais de basse altitude où il effectue deux générations par an, mais toujours avec des populations faibles. Si l'adulte butine la plupart des fleurs, sa chenille se nourrit spécifiquement d'osilles sauvages qui sont des plantes non consommées par le bétail. L'espèce a régressé partout en France du fait de la destruction des zones humides et de l'intensification des pratiques d'élevage. En Savoie, elle n'est plus désormais connue que dans une trentaine de communes.



Les bois morts

Dans certains espaces naturels, maintiennent des prairies par des interventions régulières sur la végétation n'est pas possible ou souhaitable : l'option de gestion est alors l'absence d'intervention. Sont ciblés notamment les bois humides du marais du Parc dans une perspective d'évolution naturelle. Il s'agit de permettre tous les stades de vieillissement et pourrissement des arbres et ainsi le développement d'une multitude d'espèces animales, végétales ou de champignons, favorables à la régénération naturelle du bois.



Les prairies humides

L'entretien ciblé de la végétation, couplé à une présence d'eau suffisante dans le sol favorise la présence de formations végétales herbacées variées : Aux Villards et au Parc, celles-ci concentrent une grande diversité d'espèces de faune (Insectes, araignées, oiseaux...) et pas moins de 250 plantes, dont certaines très rares comme le liparis de Loesel et constituent des refuges uniques pour la biodiversité dans l'Albanais.



APPB des Marais des Villards et du Parc

Contour de APPB

Milieux

Zones humides

Forêts

Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

Zones agricoles

Étangs & cours d'eau

Cours d'eau

Lacs / Plans d'eau

Voies de communication & bâti

Parkings

Bâtiments

Sentiers

Routes

Voies ferrées

Albens

1 Marais des Villards ; abrite de nombreuses espèces protégées

2 Marais du Parc ; peut être très aquatique sur certaines périodes

3 Bois en libre évolution, favorable à une multitude d'espèces animales, de plantes ou de champignons

4 Prairies humides



Nant Burnier

La Biolle

